



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement: Loir-et-Cher

Question écrite n° 38761

Texte de la question

M Jack Lang demande à M le ministre de l'éducation nationale de reexaminer la décision de supprimer des classes en Loir-et-Cher, ce département étant déjà très défavorisé. Cette suppression entraînerait une dégradation de l'organisation pédagogique, et une surcharge des effectifs qui irait à l'encontre de la volonté politique d'amener 80 p 100 d'une classe d'âge au bac en l'an 2000.

Données clés

Auteur : [M. Lang Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38761

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1397